

---

**Règlement grand-ducal du 14 novembre 2016 concernant la protection de la sécurité et de la santé des salariés contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. – RECTIFICATIF.**

Au Mémorial A – N° 235 du 23 novembre 2016, à la page 4330, à l'Art. 1<sup>er</sup> dans le paragraphe (3), il y a lieu de lire «le règlement grand-ducal du 14 novembre 2016» au lieu de «le règlement grand-ducal du jj.mm.aaaa».

---